

Le **lundi 14 septembre 2026, à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOUIN.

Membres en exercice : 29

Membres présents ou représentés : 29

Présents :

Marielle MURET-BAUDOUIN, Maire,
Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS (à compter du point 2026.09.01),
Emmanuel CASADO, Estelle DOMINAULT, Gilles DETRAIT, Nadège GASPARETTO,
Victor CORREIA, adjoints ;
Isabelle LEBRETON, Marc SOULAS, Philippe BONNEAU, Rozenn COROLLER, Sandra DAVID, Thierry JUMEL, Dominique RAULT, Céline THEUREAU, Jean-Pierre BATON, Astrid TRUCAS, Moussa SISSOKO, Stéphane LENFANT, Céline GOVEN, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, Micaël THEARD, Aude-Emmanuelle MORIN, Jean-Vincent BATARD

Excusé.es et représenté.es :

Cécile PLANCHAIS (procuration à Emmanuel CASADO),
Matthieu ROCHCONGAR (procuration à Sébastien COQUELIN)
Jean-François COLAS (procuration à Céline THEUREAU),
Benoît FOUCHER (procuration à Stéphane LENFANT),

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT

Assiste également à la séance : Stéphanie LANCIEN, directrice générale des services.

2026.09.13 - RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste d'apprenti au sein des services techniques du 21 septembre 2026 au 31 août 2028 pour une durée de deux ans

Présentation : Marielle MURET-BAUDOUIN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5 ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par le postulant et des qualifications requises par lui ;

Considérant que les services techniques (bâtiments / espaces verts / voirie) souhaitent accompagner durant deux ans un apprenti préparant un diplôme de Chargé de maintenance technique polyvalent en alternance, avec l'école la MFU St Grégoire (Maison Familiale Urbaine) – 12 rue les Rabinardières – 35760 Saint-Grégoire ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **CREE** un poste d'apprenti au sein de l'équipe services techniques (bâtiments / espaces verts / voirie) pour la préparation d'un diplôme de Chargé de maintenance technique polyvalent en alternance pour une durée de deux ans, du 21 septembre 2026 au 31 août 2028,
- **DIT** que les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrits aux budgets primitifs principal 2026-2027-2028,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à engager et signer tout document afférent à ce dossier ainsi que la convention d'apprentissage qui en découlera.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT

